



Municipalité de Mollens



Mise en soumission toches communales

La Municipalité met en soumission les toches communales suivantes :

- No 10 d'une surface de 100,10 ares
- No 16 d'une surface de 72,57 ares
- No 21 d'une surface de 203,63 ares

Exploitation immédiate.

- No 36 d'une surface de 141,46 ares

Exploitation au 1^{er} mai 2017.

- No 7 d'une surface de 373,13 ares
- No 23 d'une surface de 192,54 ares

Exploitation au 1^{er} octobre 2017.

Les agriculteurs intéressés par l'une ou l'autre de ces toches sont priés de s'inscrire auprès de la Municipalité, jusqu'au 25 février 2017.
Tous renseignements sur ces toches peuvent être obtenus auprès du greffe.

La Municipalité